

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN**  
**COMMUNE DE FULLEREN**



# *Clier d'Oeil*

décembre 2015

**Bulletin communal**



## SOMMAIRE

<b>Horaires d'ouverture de la mairie</b>	2
<b>Le mot du Maire</b>	3
<b>Informations municipales</b>	4
Délibérations du Conseil Municipal	4
Travaux d'assainissement et de voirie	5
Baisse des dotations de l'Etat	5
Arrêté sur le règlement des constructions	6
Hommage à Bernard Mieschberger	9
Nos chasseurs	10
Bois de chauffage	10
Installation de panneaux	10
Association foncière	10
Aménagement du terrain	11
Décharge	11
Job d'été	11
Activités sportives	11
Soirées jeux de société	11
Générosité	11
Journée citoyenne	11
Repas des personnes âgées	12
Invitation	12
Médiabus	12
Commerces	12
Périscolaire	12
Remerciements	12
<b>Les sapeurs-pompiers</b>	13
<b>La vie de l'école</b>	13
Amicale des Sapeurs-pompiers	15
Association de valorisation de la chapelle	16
Association Sports et Loisirs	17
Amicale des donneurs de sang	19
Club des Aînés ruraux	20
Les joyeux de la Largue	20
Association Saint Michel	21
<b>Une histoire de cloches</b>	22
<b>Réhabilitons le lierre</b>	24
<b>Concours : Ouvrez l'œil</b>	26
<b>Permis de construire</b>	27
<b>Démarches administratives</b>	27
<b>Etat civil</b>	27
<b>Photos du concours</b>	28

**Rédacteurs** : Christelle Bourgeois, Julien Bressac, Patrick Clory, Grégory Hoffstetter, Henri Fuchs, Pascal Mieschberger, Joseph Schirmer, Cathy Schwob, Caroline Stemmelin

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi : 17h30-19h  
 Jeudi : 14H00 à 16H00  
 Vendredi : 10h à 11h  
 Courriel : mairie@fulleren.net  
 Site internet : www.fulleren.net

Pour une bonne organisation ainsi que par respect pour le personnel communal et les élus, **il est demandé, sauf en cas d'urgence, de respecter scrupuleusement ces horaires d'ouverture.**

## BONNE ANNEE !



**Le Maire  
 et toute son équipe  
 vous souhaitent  
 une belle et douce année  
 2016.**

## LE MOT DU MAIRE



Chers habitantes et habitants de Fulleren,

Nous voilà déjà presque en 2016. Comme l'année précédente, 2015 nous a beaucoup marqués.

En effet, à quelques mois de ses 100 ans, notre doyenne Mme Maria Zimmermann nous a quittés. Elle était encore très en forme la veille, son départ nous a surpris. En juillet, c'est notre cher Bernard Mieschberger, maire honoraire, qui est parti lui aussi ; je lui rends hommage quelques pages plus loin dans ce bulletin.

Mais 2015 m'a apporté aussi des joies : je suis grand-père depuis cet automne d'une petite Mila, qui fait le bonheur de toute la famille.

La première journée citoyenne, en mai dernier, a été un temps fort d'entraide, de partage et de convivialité. J'aimerais dire un grand merci à tous les habitants qui y ont participé. C'est avec plaisir que cette journée sera reconduite. Rendez-vous est donné à tous les volontaires le samedi 21 mai 2016. Venez nombreux !

Je voudrais également remercier toutes les associations de nos villages et en particulier l'ASM pour le marché aux puces, qui fut un succès. C'était pourtant un grand défi après la disparition de Gérard Kleiber. Je pense que, là-haut, il peut être fier de vous et de tous les bénévoles qui ont œuvré à cette réussite. Cet événement fait, après 34 éditions, partie intégrante de notre identité villageoise. Aussi est-il important à mes yeux de le pérenniser.

Les travaux de rénovation extérieure de l'école sont terminés. Nous avons obtenu plus de 60% de subventions. Je remercie en particulier M. Rémy With, qui est notre nouveau Conseiller Départemental en binôme avec Fabienne Orlandi. Ses conseils se sont avérés précieux, tout comme son expérience et son entière disponibilité, quel que soit le moment.

Fin 2015 correspond au lancement des travaux d'assainissement après plus de 20 ans de gestation. Les différents chantiers vont perturber la circulation pendant plusieurs mois, mais nous aurons enfin un système satisfaisant et respectueux de l'environnement.

Le conseil municipal a décidé d'entreprendre des travaux de voirie, conjointement aux autres chantiers d'assainissement et de réseau d'eau. Une étude de sécurité pour la rue principale va également être lancée en 2016, afin d'envisager pour 2018 des travaux de mise aux normes. Nous espérons encore obtenir des subventions malgré la baisse des dotations et mener à bien le projet.

Le repas des aînés a été fixé au dimanche 17 janvier 2016. C'est avec beaucoup de joie que le conseil municipal les accueille autour d'un repas concocté par toute l'équipe. Je remercie celle-ci pour son soutien sans faille tout au long de l'année.

Il me reste à vous souhaiter une excellente année 2016 au nom de toute l'équipe municipale. Viel gleck !

Votre Maire, Patrick Clory

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## LES DELIBERATIONS EN BREF DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 24 JUIN 2015

1. Le Conseil Municipal autorise l'organisation du Marché aux Puces le 11/10/2015 par l'Association Saint Michel.
2. Le Conseil Municipal approuve la convention de Groupements de commandes que la Communauté de Communes prenne la mission de coordonnateur pour les travaux d'assainissement et de voirie Tranche 2015-2016.
3. Le Conseil Municipal désigne les membres suivants représentants la Commune de Fulleren pour l'ouverture des plis dans le cadre des Travaux d'assainissements et de voirie.  
TITULAIRE : Patrick CLORY  
SUPPLEANT : Daniel SCHORR
4. Le Conseil Municipal, décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet BEREST pour un forfait provisoire de 6140.17 EUR H.T., avec un taux d'honoraires de 4.5 % de l'estimation globale des travaux de voiries.

### SEANCE DU 7 OCTOBRE 2015

1. Le Conseil Municipal approuve le programme des travaux d'exploitation établi par l'ONF pour un montant prévisionnel de 25 578 € HT total.
2. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de confier l'étude de sécurité de la rue Principale à l'entreprise BEREST pour un montant de 4000.00 H.T.
3. Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat d'Electricité.
4. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le Marché relatif aux travaux de Voirie Tranche 2015 à l'entreprise LINGENHELD SAS :  
Tranche ferme : 63 401.29€ HT  
Tranche conditionnelle : 57 637.17€ HT  
Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possible, auprès du Département au titre du Projet

d'Intérêt Local pour la rue de la Forêt et dans son prolongement la rue de Hirtzbach, et des instances sénatoriales au titre de la réserve parlementaire.

5. Pour permettre l'implantation de la canalisation et son raccordement, la commune donne son accord par la constitution d'une servitude de passage en tréfonds sur sa propriété sise : cadastrée sous le n° 76 de la section 15, et n° 32 de la section 1.
6. Le Conseil Municipal, accepte les travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité : Travaux de raccordement en souterrain.  
Le montant de la contribution pour l'extension à la charge de la commune s'élève à 3839.75 € TTC.
7. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, l'achat de l'abri de pêche installé par M. PETER Roger, habitant Im Schmidtackern 4A à Bad Krozingen D-79 189, actuel locataire de l'étang « Altweiher » jusqu'au 31.10.15, au prix de 500.00 €.
8. Le Conseil Municipal décide de procéder à la location de gré à gré de l'étang « ALTWEIHER » au prix minimum de 1530 €/an pour une période de 6 ans à M. et Mme BOETZLE Christophe, 8 rue Général Bataille 68580 Seppois le Bas à compter du 1er novembre 2015.
9. Le Conseil Municipal décide de renouveler la concession du terrain du chalet de chasse pour une durée de 9 ans, du 1er février 2015 au 1er février 2024, à M. BLAUDEL Serge, Demeurant 5 Quartier Gutenberg 68220 FOLGENSBURG pour une redevance annuelle de 35 Euros.
10. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, l'augmentation des loyers à compter du 1er janvier 2016.  
Logement 3 rue l'Ecole 1er Etage : 450,00 €  
Logement 3 rue l'Ecole (ancienne Mairie): 470,00 €  
Logement 1er étage ancienne école 11 rue Principale : 300,00 €

11. Le Conseil Municipal, décide d'effectuer, par voie électronique, la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.
12. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2016 au contrat d'assurance groupe 2016-2019 et jusqu'au 31 décembre 2019 dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion en cas d'arrêt maladie des agents employés par la commune.
13. Le Conseil Municipal accepte les dons suivants :

La somme 5035.00 € de l'Association pour la Valorisation de la Chapelle Saint- Michel de Fulleren correspondant aux travaux de rénovation des vitraux de la chapelle.

La somme 833,91 € des chasseurs correspondant à l'achat de panneaux installés en forêt.

14. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le projet de règlement des constructions.

**TOUTES LES DELIBERATIONS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE.**

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE**

Les travaux d'assainissement sont enfin lancés. Ils sont financés par la Communauté de Communes grâce aux différentes taxes et subventions. Le syndicat d'eau profite des travaux dans certaines rues pour rénover des conduites datant des années 1950.



Afin de bénéficier des prix négociés pour l'ensemble des 4 villages dans le cadre de l'assainissement, la commune de Fulleren a décidé d'entreprendre des travaux de voirie. Ceux-ci se feront en 2 phases : l'une en 2016 et l'autre en 2017.

2016 : rue de la Forêt, rue des Prés, rue de Hirtzbach et rue Principale direction Carspach.

2017 : rue du Lavoir, rue des Fleurs et chemin rural à l'entrée du village côté Mertzen.

Cet étalement dans le temps permet de bénéficier au mieux des subventions.

C'est l'entreprise Lingenheld de Sainte-Croix-en-Plaine qui a été retenue pour Fulleren parmi 7 candidats. Le montant total des travaux s'élève à 926 099€ HT, répartis comme suit :

745 220 € HT → Assainissement, financé par la COM-COM

59 839 € HT → Réseau d'eau, financé par le Syndicat d'eau

121 038 € HT → Voirie, financé par la Commune de Fulleren

Les travaux ont commencé fin 2015, après la réunion publique qui s'est tenue le 17 novembre à Fulleren.

**BAISSE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

La baisse des dotations de l'Etat aux communes a sensiblement baissé ces dernières années, et ce phénomène tend à s'accroître encore. Pour l'année 2016, les chiffres donnés ne sont

qu'une estimation, mais nous savons d'ores et déjà que la baisse des dotations sera équivalente à celle des années 2014 et 2015.

ANNEE	DOTATION en €	MONTANT DE LA REDUCTION en €	TAUX DE REDUCTION
2012	31 817		
2013	31 543	274	0%
2014	28 917	2 626	-8%
2015	24 728	4 189	-14,48%
ESTIMATION 2016	20 728		-14%

**ARRETE N°6/2015 DU 27 octobre 2015  
PORTANT SUR LE REGLEMENT DES CONSTRUCTIONS**

**CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

**I – Champ d’application territorial du règlement**

Le présent règlement s’applique à l’ensemble du territoire de la commune de Fulleren.

**2 – Portée juridique**

Les dispositions du présent règlement ne se substituent pas aux dispositions du code de l’urbanisme. Elles ont pour objet de réglementer la sécurité des biens et des personnes, ainsi que l’esthétique des constructions sur le territoire communal. Les dispositions du présent règlement coexistent avec celles issues du document d’urbanisme opposable sur le territoire communal.

En cas de contradiction entre les dispositions du présent règlement et celles prévues dans le document d’urbanisme opposable, celles du présent règlement l’emportent. Le présent règlement, après avoir été rendu opposable selon le droit applicable, s’impose à toute demande en cours.

**3 – Commission municipale**

Il est constitué une commission municipale pour la conservation de l’esthétique locale. Les membres de cette commission, experts en la matière, ou sensibilisés par ces problèmes, sont les membres de la commission communale d’urbanisme et toute personne extérieure cooptée par la commission en raison de sa sensibilité aux affaires touchant à l’urbanisme.

Le maire prendra l’avis de cette commission chaque fois qu’il le jugera utile, pour l’étude des demandes d’utilisation et d’occupations des sols, ou plus généralement concernant le cadre bâti. Le règlement de la commission sera établi par le maire. Cette commission siègera sous la présidence du maire ou de l’adjoint délégué.

Les membres de cette commission sont tenus au secret des délibérations.

**4 – Nature des opérations soumises au présent règlement**

Sont soumises au présent règlement, les utilisations et occupations du sol suivantes :

**a.** les creusements et exhaussements du sol, à l’exception des fouilles archéologiques, des travaux nécessaires à l’activité agricole, ainsi que ceux exigés par la réalisation et l’entretien des équipements publics,

**b.** les constructions et installations soumises à permis de construire et/ou permis d’aménager,

**c.** les aménagements et installations soumis à déclaration préalable, y compris les clôtures,  
**d.** l’édification d’œuvres d’art, monuments, candélabres, poteaux, pylônes, éoliennes, paraboles de toute hauteur,

**e.** l’installation de systèmes de climatisation et de production de chaleur comportant un élément apparent sur la façade donnant sur une voie ou un passage ouverts à la circulation publique.

**5 – Adaptations mineures**

Les règles du présent arrêté ne peuvent faire l’objet d’aucune dérogation, à l’exception d’adaptations mineures rendues nécessaires par la configuration des parcelles, la nature du sol ou de contraintes résultant de constructions existantes.

**6 – Autorisations préalables – déclarations de travaux**

Quiconque envisage de réaliser l’une des opérations visées à l’article 4 du présent règlement, à l’exception de celles prévues en b, c et e, doit déposer en mairie, un mois au moins avant le commencement des travaux, une demande d’autorisation préalable, indiquant la nature des travaux. L’administration communale dispose d’un mois pour notifier une opposition aux travaux envisagés, opposition fondée sur l’application du présent règlement. Ce délai débute à compter du jour où la demande est complète au sens des dispositions prévues pour l’instruction des autorisations d’occupations et d’utilisations du sol. Passé ce délai d’un mois, la décision est réputée favorable. L’autorisation préalable ne pourra être accordée que sous réserve des droits des tiers.

**7 – Permis de construire et déclarations préalables**

Les demandes de permis de construire ou les déclarations préalables de travaux (énumérées à l’article 4, alinéas b, c et e) seront instruites par la commune au regard de leur conformité au présent règlement. En cas de non-conformité, la commune notifiera un refus au pétitionnaire et en informera le service en charge de l’instruction de la demande d’urbanisme, au plus tard 8 jours calendaires avant la date de clôture de l’instruction de la demande d’urbanisme. Passé ce délai, à défaut de décision expresse, celle-

ci sera réputée favorable. L'absence d'opposition communale, sur la base du présent règlement, à des travaux pour lesquels une demande de permis de construire ou une déclaration préalable est exigée par le code de l'urbanisme, ne préjuge pas de l'application des dispositions relevant de ce code.

## **CHAPITRE II : CONDITIONS DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL**

### **1 – Accès en voirie publique et privée**

- a. Les terrains faisant l'objet d'une demande de permis de construire doivent être desservis par une voie publique de caractéristiques suffisantes pour permettre en toute sécurité une desserte de l'opération envisagée.
- b. L'accès à une ou plusieurs constructions non situées en première ligne par rapport à la voie publique devra présenter des caractéristiques minimales pour permettre en toute sécurité une desserte de l'opération envisagée. Ces caractéristiques sont fixées comme suit :
  - l'accès devra être d'une largeur minimale de 3 mètres sur toute sa longueur s'il dessert un seul logement,
  - l'accès devra être d'une largeur minimale de 4 mètres, si sa longueur n'excède pas 60 mètres et s'il dessert au plus deux logements.

### **2 – Eau potable, assainissement et réseaux secs**

#### **a. Eau potable**

Toute construction ou installation abritant des activités humaines doit être alimentée en eau potable par le réseau de distribution du syndicat d'eau intercommunal.

#### **b. Assainissement**

L'évacuation des eaux usées domestiques, agricoles ou générées par d'autres activités devra être assurée par un branchement sur le réseau collectif, après éventuellement prétraitement approprié.

#### **c. Réseaux secs**

Les réseaux nécessitant un câblage doivent être réalisés de manière à permettre la meilleure dissimulation possible des câbles et de leurs supports.

d. Les réseaux privés raccordés à un réseau public enterré doivent obligatoirement être enterrés. Pour des raisons esthétiques, tout projet de construction donnant lieu à l'instruction d'un permis de construire doit

comporter les réservations nécessaires à l'enfouissement des réseaux de raccordement.

### **3 – Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques**

Les constructions principales s'implanteront à l'alignement des maisons existantes. En l'absence de bâtiments préexistants, la construction à usage d'habitation respectera un recul d'au moins 3 mètres par rapport au bord de l'emprise publique. Sauf disposition différente dans le quartier ou existence d'une contrainte justifiée, ce recul ne pourra pas excéder 10 mètres.

### **4 – Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives**

Les constructions à usage d'habitation respecteront un recul de 3 mètres par rapport aux limites séparatives, sauf accord de cours commune.

### **5 – Hauteur maximum des constructions**

La hauteur des constructions à usage d'habitation est limitée à deux niveaux droits et un comble aménageable. Les sous-sols et caves ne sont pas compris dans ce nombre s'ils dépassent de moins de 1 mètre le niveau du terrain naturel. La hauteur maximale à la gouttière des constructions et installations nouvelles est limitée à 7 mètres.

### **6 – Aspect extérieur**

Les constructions et leurs extensions, ainsi que les éléments d'accompagnement (clôtures, bâtiments) ne doivent pas altérer l'identité et la cohérence du paysage bâti du village, notamment en ce qui concerne :

- la volumétrie,
- la forme des toitures,
- les matériaux pour ce qui est de leur aspect,
- les couleurs,
- les éléments architecturaux tels que percements, balcons, fermetures.

#### **a. Toiture**

Les toitures terrasses sont interdites. La couverture de la construction principale sera assurée par une toiture à deux pans couverte par des tuiles. Les annexes accolées à la maison, tel que garage, terrasse et véranda, peuvent s'exonérer de cette disposition sous réserve de former un ensemble harmonieux avec la construction principale et, autant que possible, de ne pas être visible depuis la rue. Une couverture de ces annexes est recommandée sans être obligatoire. En cas d'aménagement des combles, l'installation de fenêtres de toit sera préférée aux lucarnes.

## **b. Couleurs**

La couleur des façades sera choisie dans une palette harmonisée avec le voisinage. La façade ne comportera qu'une seule teinte, à l'exception des détails décoratifs à souligner (base du mur, encadrement de fenêtre, autre motif décoratif).

## **c. Ouvertures**

Les ouvertures de la construction principale seront, de préférence, plus hautes que larges. L'utilisation de volets battants est encouragée.

## **d. Clôture**

La mise en place de clôture n'est pas obligatoire. Les clôtures sur rue par haie végétale éviteront le thuya et autres résineux. Les clôtures non végétales, côté rue, seront transparentes (grillage) ou comporteront un dispositif n'excédant pas 1,7 mètre de hauteur : palissage en bois, muret de base de 0,5 m portant une palissade en bois ou un grillage.

## **9 – Stationnement des véhicules**

Le stationnement doit être organisé en dehors des voies publiques.

## **10 – Espaces libres et plantations**

Les surfaces non bâties et non occupées par les voies de desserte interne seront conservées en pleine terre. La minéralisation totale de la parcelle est interdite.

## **RECOMMANDATIONS**

### **R1 : l'implantation par rapport aux limites séparatives**

L'implantation de la construction par rapport aux limites des propriétés voisines doit tenir compte de l'ombre portée des bâtiments, de la possibilité d'entretenir les façades sans avoir à passer sur la propriété voisine, de la perspective visuelle offerte aux voisins et du respect de l'intimité de ces derniers. Démarche de bon sens, dont la non prise en compte est à l'origine de la majorité des conflits de voisinage.

Un voisin tolérant ou indifférent peut un jour être remplacé par un voisin davantage porté au contentieux.

### **R2 : l'implantation par rapport à l'espace public**

La maison d'habitation ne s'éloignera pas des limites de l'espace public de manière à être prégnante dans le paysage de la rue et à dégager, à l'arrière, un espace privatif. Elle répondra ainsi à l'organisation traditionnelle du village : d'un côté, une façade ouverte sur

l'espace social et, de l'autre côté, un espace privatif non visible de la rue.

### **R3 : la hauteur des bâtiments**

La meilleure manière d'économiser le foncier consiste à réduire l'emprise au sol en distribuant l'ensemble des fonctions de la maison sur au moins deux niveaux. L'étalement sur un seul niveau est à éviter.

### **R4 : la proportion d'espace végétalisé**

La partie végétalisée gagnera à recevoir un ou plusieurs arbres de haute tige, de préférence des arbres fruitiers et des essences mellifères (Tilleul à larges feuilles, Tilleuls à petites feuilles...).

### **R5 : la pente, les matériaux et la teinte de la toiture**

La toiture à tuiles plates de teinte rouge à brun rouge est le meilleur signe d'appartenance à la communauté villageoise. Vu de l'extérieur et notamment des hauteurs, cette teinte d'argile cuite traduit le mieux le lien qui rassemble l'ensemble des maisons du village et assure une intégration optimale à un environnement de végétation (vert) ou de terre labourée (ocre à brune).

### **R6 : la teinte et le traitement des façades**

La teinte des façades sera choisie dans un nuancier, qui exclue les couleurs criardes ou trop réfringentes (blanc pur). Les belles façades sont animées par des ouvertures plus hautes que larges, encadrées (grès, bois ou simple contours de couleur) et équipées de volets battants (éléments de décoration de la façade).

### **R7 : les détails constructifs : balcons, parabole, capteurs solaires**

L'intégration des détails techniques sera pensée dès la conception du projet.

### **R8 : la clôture**

La clôture, si elle existe, ne servira qu'à structurer esthétiquement l'espace, non à s'isoler de la communauté.

### **R9 : le voisinage**

Dialoguer sur la partie visible du projet avec le voisinage est une garantie de bonne relation future. Ce dialogue représente néanmoins une petite révolution culturelle. La mairie peut faciliter cette démarche novatrice.



## HOMMAGE A BERNARD MIESCHBERGER, MAIRE HONORAIRE DE FULLEREN



C'est à moi qu'est revenu l'honneur de te rendre hommage lors de la cérémonie funéraire, quelques jours seulement après tes 81 ans.

Tu as donné plus de 36 années de ta vie pour la Commune.

Tu faisais partie du corps des sapeurs-pompiers de Fulleren. Tu étais devenu leur chef en 1974 pour plusieurs années, avant ton élection au poste de Maire. Tu as toujours soutenu les pompiers. Tu avais décidé avec l'appui de ton conseil municipal l'acquisition d'un Unimog en 1985 et d'un VPI en 1995.

Tu étais très présent dans le milieu associatif : à l'AS Mertzen, en tant que membre fondateur, joueur et Président ; et ces dernières années avec les aînés ruraux. Tu étais dans le comité, tu aimais rejoindre tes amis pour jouer aux cartes et passer de bons moments.

Tu es rentré au conseil municipal en 1965. A sa tête se trouvait alors Rieflin Charles. Tu devins l'un de ses adjoints en 1977. Je sais que Charles t'appréciait beaucoup. Il t'a d'ailleurs demandé de prendre sa suite. C'est en 1983 que tu pris les rênes de la commune avec une équipe renouvelée. Tu as su créer une bonne entente au sein du conseil municipal malgré une liste d'opposition.

Tu étais dans plusieurs syndicats afin de représenter et servir Fulleren : Com-Com, Syndicat d'eau, Syndicat Intercommunal Scolaire, Syndicat Forestier, Syndicat du collège, Brigades vertes, Marpa, Conseil de fabrique et bien d'autres.

C'est sous ta mandature que la commune de Fulleren a intégré le District de la Largue au sein duquel tu t'étais beaucoup investi.

Tu as entrepris de nombreux travaux afin d'améliorer le confort de nos habitants dans les rues du Winkel, d'Hirtzbach, du Hohlenweg, Haute. Tu avais lancé la première phase du lotissement St-Michel afin que les jeunes puissent rester au village. Notre chapelle a été rénovée, ainsi que l'école avec la mise en place du chauffage central en 1988. Il eut également la création de l'aire de jeu avec l'appui de l'association Saint-Michel, un terrain très apprécié par la population et bien au-delà. Tu as participé via le Conseil Général à la réalisation d'un tronçon de la piste cyclable.

Tu as initié le remembrement dans les années 80. Elles n'ont pas été très faciles, ces années-là ! Il vous a fallu beaucoup de courage et de sagesse, à toi et ton équipe, car les querelles et les jalousies étaient légion !

Suite aux dégâts en forêt, plusieurs parcelles ont été reboisées. Tu en étais fier, 30 ans après !

Tu as participé à la création du nouveau cimetière et c'est là que tu reposeras en paix pour l'éternité.

En 1995, c'est toi qui m'as cherché pour rejoindre ta liste. Tu m'as montré le chemin, tu as été pour moi un sage et un exemple.

Pour terminer, je voudrais simplement te dire MERCI pour toutes ces années, merci de m'avoir tellement appris, de m'avoir conseillé et écouté. Merci aussi au nom de tous les habitants de Fulleren et des alentours. Merci à Michèle et à vos enfants pour toutes ces années de patience. Vous l'avez toujours soutenu, et ce jusqu'à son dernier souffle.

Au revoir Bernard. Le bonjour à Charles, Marcel et René. Vous voilà réunis, vous allez à nouveau pouvoir jouer aux cartes tous les 4 comme avant.

Tu vas nous manquer, Bernard...

Patrick CLORY

## NOS CHASSEURS

La Commune a renouvelé fin 2014 la confiance à M. Blauel Serge de Folgensbourg pour le nouveau bail de 9 années. Les chasseurs sont les mêmes que par le passé, si l'on excepte la venue de M. Marc FURER.



Leur devoir est de préserver l'équilibre sylvo-cynégétique et de maintenir une conservation à long terme d'une faune dense et variée, adaptée au biotope local et en parfaite harmonie avec les autres usagers de la nature et les habitants de Fulleren. Ils ont planté ce printemps plus de 1100 arbres et arbustes dans différentes parcelles de notre forêt.



Les dates des battues : 25/10, 15/11, 28/11, 13/12, 26/12 et le 9/01, Elles sont également consultables sur notre site [fulleren.net](http://fulleren.net)

## BOIS DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par du bois de chauffage ou par des fonds de coupe sont priées de s'inscrire auprès de notre secrétaire de mairie avant le 15 janvier 2016.

## INSTALLATION DE PANNEAUX

Le Conseil a décidé de faire poser des panneaux d'interdiction à l'entrée de la forêt afin de limiter la circulation d'engins motorisés.



Ces interdictions ne concernent pas les habitants du village, considérés comme ayants droit ou riverains. Ils ont été payés par nos locataires de chasse. Un arrêté a été pris et les contrevenants pourront être verbalisés par la brigade verte. Notre souhait est que la forêt reste un lieu paisible.

## ASSOCIATION FONCIERE

C'est le 4 Juin 2015 que la nouvelle équipe a pris ses fonctions. Elle est composée de 6 membres titulaires et 4 suppléants. Les personnes y siégeant sont des exploitants agricoles de Fulleren et des membres du conseil municipal.



Au vu de la météo exceptionnellement clémente, il a été décidé, lors de cette réunion, de réaliser rapidement divers travaux. Plusieurs centaines de mètres de fossé ont ainsi été curés, et trois chemins créés en dur (empierrage). Le coût total des travaux s'élève à 19 000 €. D'autres travaux sont en prévision pour 2016. Comme cette année, les membres de l'association foncière se rendront sur place afin de visualiser au mieux les travaux à réaliser.

Le président, Pascal Mieschberger

## AMENAGEMENT DU TERRAIN AU-DESSUS DE L'ÉCOLE

La commune a déposé une demande de subvention dans le cadre du GERPLAN. L'objectif est d'y planter des arbres et arbustes, et d'y installer un abri en bois à proximité de l'école, pour les personnes qui attendent les enfants ou pour les enfants qui prennent le bus du RPI.

## JOB D'ETE

Chaque été, la commune emploie des jeunes du village à raison de 20 heures chacun pour effectuer des travaux de nettoyage, de rénovation et d'entretien des espaces communaux. En 2016, l'opération concernera de préférence les jeunes nés en 1999, 1998, 1997 et 1996. Les candidatures sont à formuler par écrit auprès de la commune avant fin février. Le nombre de places est limité à 5.

## SOIREES JEUX DE SOCIETE

Chaque dernier vendredi du mois de 20h à 22h, tous ceux qui ont envie de passer un bon moment se retrouvent à la Fourmilière. On y vient seul, en couple ou en famille. Des jeux sont disponibles sur place, mais on peut apporter les siens si on le souhaite. L'entrée est évidemment gratuite.

On joue aux cartes, au scrabble et à toutes sortes d'autres jeux, traditionnels ou plus récents. Et si l'on a juste envie de sortir un peu, on peut aussi venir simplement y boire un café accompagné d'une part de gâteau, histoire de discuter un peu ... L'entrée est libre, tout le monde est bienvenu !

*Attention : pas de soirée jeu en décembre, juin, juillet et août.*

## GENEROSITE

Vous trouverez ici le montant récolté lors des différentes quêtes. Soyez remerciés pour votre générosité !

La Ligue contre le cancer : 1957 €

Opération brioches (APAEI) : 600 €

Chapelle (Arma Sela Luter) : 580 €.

Un grand merci aux membres de l'ASL, de l'ASM, à l'amicale des pompiers et aux donateurs de sang qui ont tous participé à l'opération « brioches » au profit de l'APAEI.

## ACTIVITES SPORTIVES A LA FOURMILIERE

### KUNG FU Style du Tigre

Les cours, assurés par le Maître Patorniti et Frédéric Philipp ont lieu à la Fourmilière chaque mercredi de 17h à 19h pour les enfants et de 19h à 21h pour les adultes.

*Renseignements au 03 89 51 00 04*

### ZUMBA KIDS

Les cours sont assurés chaque vendredi de 17h45 à 18h30 pour les enfants de 4 à 10 ans.

*Renseignements auprès de Mme Danielle ICHKOUR au 03 89 08 01 29*

### PILOXING

Il s'agit d'un mélange de boxe, pilate et danse. Les séances ont lieu le vendredi de 18h45 à 19h45.

*Renseignements auprès de Mme Danielle ICHKOUR au 03 89 08 01 29*

## JOURNEE CITOYENNE 2016

Après le succès de la 1ère journée citoyenne en mai 2015, vous pouvez d'ores et déjà noter sur votre calendrier la date de la prochaine : nous retenirons l'expérience **le samedi 21 mai 2016**. De plus amples informations vous parviendront au printemps.



Si vous avez des idées de travaux à effectuer ce jour-là, ou des propositions à émettre, n'hésitez pas à les communiquer à l'équipe municipale par mail ([mairie@fulleren.net](mailto:mairie@fulleren.net)), en téléphonant à la mairie ou en contactant l'un des membres du conseil.

## DECHARGE MUNICIPALE

La décharge municipale est ouverte tous les samedis, du 1er mars au 30 novembre, de 14 h à 16h.

## REPAS DES PERSONNES AGEES

La prochaine édition aura lieu le dimanche 17 janvier 2016 à la salle communale. Les personnes concernées recevront une invitation personnalisée.

## INVITATION

La commune invite la population de Fulleren à

**une après-midi  
Projection/Café/Dessert  
le dimanche 28 Février 2015  
à partir de 14h  
à la Fourmilière.**

Pour la 3<sup>ème</sup> fois, M. Jean-Pierre Scherrer nous fera profiter des images qu'il a glanées au fil des ans dans notre village. Venez nombreux partager un moment d'échange et de convivialité. Merci de prendre bonne note de la date.

La remise des prix aux gagnants du jeu « Ouvrez l'œil » aura lieu à ce moment-là.

## MEDIABUS

Le médiabus est un service public gratuit financé par le Conseil Général. Vous pourrez y emprunter des livres, disques et vidéos pour adultes et enfants. Pour un premier emprunt, munissez-vous simplement d'un justificatif de domicile.

En 2016, la Médiathèque Départementale vous donne rendez-vous près de l'école de 16 h30 à 17h30 aux dates suivantes :

15 janvier, 19 février, 18 mars, 15 avril,  
20 mai, 17 juin



Les dates de passage pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2016 seront communiquées ultérieurement. Avec l'ouverture de la Médiathèque du Sundgau, la Médiathèque départementale réorganisera toutes ses tournées dans le Sundgau à partir d'Altkirch. Les jours et les horaires sont susceptibles d'évoluer. Vous trouverez tous les renseignements sur [www.mediathèque.cg68.fr](http://www.mediathèque.cg68.fr)

## COMMERCES AMBULANTS

❖ Boucherie Charcuterie Schnoebelen  
Passage : jeudi à partir de 14h Téléphone : 06 07 67 01 86

❖ Boulangerie Pâtisserie Traiteur Laborie de Seppois-le-Bas  
Passage : lundi matin et vendredi matin à partir de 10h

Téléphone : 03 89 25 60 29

❖ Epicerie Muller de Mulhouse  
Passage : mardi matin

## PERISCOLAIRE

Le périscolaire de Fulleren est géré par l'Association " Les Larguotins" de Seppois-le-Bas, qui gère également toutes les structures de ce type dans la COMCOM de la Largue.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser aux Larguotins

6 place du marché

68580 - SEPPOIS-LE-BAS

Tél : 03 89 25 73 20

[www.les-larguotins.com](http://www.les-larguotins.com)

## REMERCIEMENTS

Un grand merci à M. Yves Winninger de Fulleren et M. Christophe Fournier de Mertzen pour leur investissement et leur travail à l'embellissement de notre village.



*Aménagement au bout de la rue de Hirtzbach*



*Chemin de Dannemarie,  
à l'entrée de la forêt en direction de Mertzen*

## LES SAPEURS POMPIERS

Vos sapeurs-pompiers ont effectué 18 interventions depuis le dernier bulletin communal.

Parmi ces interventions :

☎ 2 interventions pour feux



*Deux de nos sapeurs-pompiers lors d'une de nos interventions.*

☎ 8 interventions de secours à personne

☎ 4 accidents de circulation

☎ 4 interventions diverses

Un tiers de ces interventions ont eu lieu dans notre commune.

Nous avons un secteur d'intervention qui comprend les communes de Fulleren, Mertzen, Saint-Ulrich, Strueth et Hindlingen.

Chaque lundi soir, nous vérifions notre matériel, maintenons nos acquis en faisant diverses manœuvres ou pratiquons des activités sportives pour nous maintenir en forme.



*Nos locaux avec nos deux véhicules : le VPI (Véhicule de première intervention) et le VTU (Véhicule Tous Usages).*

Vous avez envie de nous rejoindre, vous avez des questions ? Vous pouvez nous joindre au 06.61.05.22.59.

Adjudant HOFFSTETTER Grégory

## LA VIE DE L'ECOLE

Notre RPI a encore subi une fermeture de classe cette année. Le SIS a fait le choix de garder les 2 classes élémentaires à Fulleren et de fermer la classe de Saint-Ulrich. Un bureau pour le directeur a été aménagé pendant l'été dans l'ancienne petite « salle des pompiers ». Voici la composition des classes pour cette année scolaire 2015/2016 :

Ecole maternelle de Strueth :

- Classe des Petits-Moyens de 21 élèves (13 petits et 8 moyens), Mmes GALLARD et WIEST
- Classe des Grands-CP de 25 élèves (14 grands et 11 CP), Mme OTT

Ecole élémentaire de Fulleren

- Classe des CE1-CM1 de 27 élèves (10 CE1 et 17 CM1), M.KLEIN
- Classe des CE2-CM2 de 23 élèves (6 CE2 et 17 CM2), M.SCHIFFLI et Mme MICHAUD

**Voici, en images, quelques temps forts de l'école cette année :**

**Ecole maternelle de Strueth :**

En fin d'année scolaire 2014/2015, un projet « musique » intitulé « Quand les comptines prennent le chemin de la forêt » a été mené avec l'aide d'Albane Joerger-Doppler, musicienne intervenante. Ce travail a abouti à des séances d'enregistrement d'un CD musical remis aux familles.



A suivi une rencontre avec les élèves du RPI de Hindlingen-Largitzen autour d'un mémorable jeu de piste en forêt.



La semaine du goût, chez les petits moyens, s'est articulée autour des potirons et autres courges : fabrication de soupe et gâteau au potiron, de pâte à tartiner au chocolat et au potiron ; salade de pâtisseries aux nectarines et à la menthe (du jardin !)... Les élèves se sont étonnamment régalez !



**Ecole élémentaire :**

Depuis début 2015, le Syndicat Intercommunal Scolaire propose et finance les temps d'activités péri-éducatives : deux fois par semaine, les enfants inscrits profitent d'activités après l'école, encadrés par les maîtres volontaires : atelier informatique, théâtre, activités « nature », etc...



Au cours du mois de juin, les deux classes de Fulleren ont participé à un stage de voile d'une semaine au plan d'eau de Reiningue : l'occasion pour les élèves découvrir une nouvelle activité sportive et d'apprendre à coopérer !



A l'occasion de la semaine du goût, les écoliers de la classe de CE2-CM2 de Fulleren se sont rendus à l'auberge du Paradis de Strueth.



# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## AMICALE DES POMPIERS

L'heure du bilan 2015 a déjà sonné. Cette année est passée très vite, rythmée par nos activités habituelles, mais aussi par la première édition de notre repas « pot au feu » le 22 février dernier.

Tout comme le repas choucroute, le repas pot au feu a rencontré un vif succès. Mon équipe et moi-même avons atteint nos objectifs : faire vivre notre village, en offrant un moment de rencontre et de bonne humeur autour d'un repas simple que tout le monde aime. A ce sujet, je vous donne rendez- vous le dimanche 21 février 2016 pour le repas pot au feu, et le dimanche 20 novembre 2016 pour le repas choucroute.



Mars a été marqué par notre assemblée générale, à l'issue de laquelle nous nous sommes retrouvés au Restaurant à BISEL, pour déguster de succulentes cuisses de grenouilles. Merci à Christophe pour le tuyau et pour l'organisation de la soirée.

Cette année, nous n'avons pas organisé notre traditionnel barbecue. Celui-ci a été remplacé par une sortie de 2 jours dans la région d'ANNECY. (Voir le petit clin d'œil de juillet).

En septembre a eu lieu l'Opération « brioches » à laquelle nous participons chaque année en apportant notre aide pour la vente ; mais il y eu aussi et surtout la naissance de Mila, la fille de Sébastien et

Santana. Toutes nos félicitations aux heureux parents !

Octobre est le mois de l'incontournable marché aux puces. Nous nous sommes chargés de la mise en place et du retrait du balisage, de la circulation, et du « service d'ordre ». Sébastien a même porté assistance à certains conducteurs malchanceux qui ont surestimé les capacités « tout-terrain » de leur véhicule... Nous avons ensuite aidé nos collègues de l'A.S.M à achever le rangement et le démontage des structures. La journée, bien remplie, s'est achevée par un repas commun offert comme chaque année par l'A.S.M.



Le repas choucroute de novembre a de nouveau attiré beaucoup de monde, du village, des environs, mais aussi de beaucoup plus loin, et même de SUISSE. Comme lors des précédents repas, une tombola a récompensé les plus chanceux (paniers garnis, bouteilles de vin ...).

En décembre, ce fut le moment de la vente des calendriers et de la messe de la Sainte-Barbe. Je profite de ce clin d'œil pour remercier les villageois pour leur accueil toujours aussi sympathique et chaleureux lors de notre passage.

Malheureusement, en 2015 tout comme en 2014, l'un de nos vétérans nous a quittés. En effet, au mois juillet, quelques jours après son 81<sup>ème</sup> anniversaire, MIESCHBERGER Bernard s'en est allé. Entré au corps des Sapeur-pompiers en

1953, il en est ressorti en 1984 en ayant atteint le rang de sous-officier. 31 années de service, de courage et de dévouement pour arriver au grade de sergent. C'est avec infiniment de tristesse, mais surtout avec beaucoup d'honneur et un immense respect que nous avons accompagné Bernard pour son dernier voyage. Nous adressons à sa famille et à ses proches nos plus chaleureuses pensées.

Ce dernier paragraphe n'est pas très gai pour finir mon article, mais c'est volontaire. Notre société actuelle nous pousse vers l'individualisme, voire même l'égoïsme. Or ce qui fait vivre un village comme le nôtre, c'est justement l'inverse. Ce sont les manifestations et les rassemblements organisés par les associations et amicales du village, c'est l'entraide entre villageois, comme pour la journée citoyenne organisée par la commune. C'est également l'entraide entre associations comme nous le faisons avec l'A.S.M depuis des années pour le marché aux puces ou les aînés ruraux qui participent à chacun de nos repas. Cette année, Bernard est parti, l'an passé, c'est Charles et Gérard qui nous ont quittés. Ils étaient tous trois engagés dans des domaines aussi divers que variés, tel que le foot, la commune, les pompiers et j'en passe... ils font partie de ces gens

qui ont construit les bases des associations et amicales qui existent aujourd'hui autour de nous. Une sorte de « facebook à l'ancienne » pourrait-on dire, à la différence que les amis que l'on s'y fait sont réels et pas virtuels. Tout ça pour dire que les anciens s'en vont, et que les nouveaux n'arrivent pas... Et les nouveaux, ce n'est pas forcément les « jeunes », on peut faire partie d'une association que l'on ait 20, 40, 60 ans ou plus. Dans notre village, il y a des associations pour tous ! L'A.S.L pour les plus jeunes, mais pas seulement ! L'A.S.M pour tous les âges, l'Amicale des Sapeur-pompiers à partir de 16 ans, les donneurs de sang pour tous les âges, les Joyeux de la Largue pour les anciens. FULLEREN est un village riche en associations. En ces temps de bonnes résolutions, n'ayez pas peur de rejoindre celle qui vous convient le mieux. Mes confrères et moi-même seront heureux de vous accueillir.

Toute l'amicale se joint à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2016.

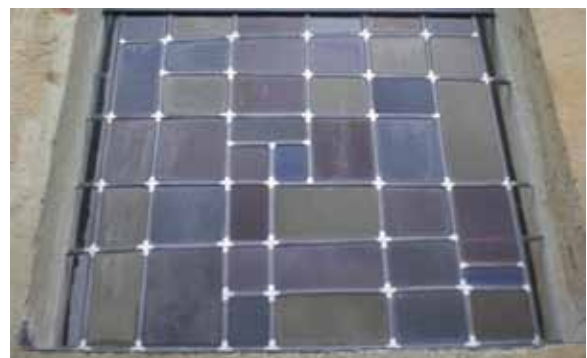
Le Président Julien BRESSAC

## ASSOCIATION DE VALORISATION DE LA CHAPELLE

L'Association de valorisation de la Chapelle Saint-Michel a financé le remplacement des vitraux. Les travaux ont été entrepris cet été à la Chapelle par l'entreprise Jaegy d'Elbach pour un montant de plus de 5030€ HT.

Les structures des quatre fenêtres qui dataient des années 50/60 ont été entièrement refaites, avec pour une bonne partie des verres d'origine, ainsi que de nouveaux oscillants. De petits travaux d'intérieur et de confort ont aussi été réalisés lors de la journée citoyenne en mai dernier. Bravo aux participants !

Notre chapelle est belle : c'est en partie grâce à votre générosité lors de la quête du 1er novembre que nous pouvons entretenir notre patrimoine.





### **Pour 2015, des activités traditionnelles.....**

D'une année à l'autre, l'association souhaite mettre en place des activités dites « traditionnelles » (bricolage, sortie cirque, bowling, cinéma, participation au carnaval des écoles, vente de beignets....).

Comme en 2014, la confection de rameaux n'a pas été possible en raison de la maladie qui touche le buis d'une partie de l'Alsace.



Nous avons organisé notre deuxième chevauchée, le dimanche 20 septembre 2015, à la salle des fêtes de Ballersdorf, avec un temps de pause des cavaliers à Fulleren (étang Kléné). Nous avons accueilli de nombreux cavaliers à cheval et en calèche et de nombreuses personnes pour le repas de midi. La date de la prochaine édition est déjà fixée au 18 septembre 2016.



Nous avons participé, le 31 janvier et le 7 février 2015, aux deux grandes soirées repas spectacles de l'ATC (l'association des traditions de carnaval de la bande à Lolo).

Ces soirées ont été l'occasion pour les adultes mais aussi pour les jeunes de mettre en avant leur talent de comédien et de danseur. Pour le prochain spectacle, qui aura lieu les 13 et 20 février 2016, les réservations sont possibles auprès de Christian BILGER au 03 89 26 90 95.

### **...mais aussi quelques nouveautés**

Sur le thème « C'est du propre », un char a été confectionné pour participer aux cavalcades de Riespach et de Pfetterhouse au mois de mars.

L'ASL a participé à la journée citoyenne, organisée par la municipalité le 9 mai 2015, en tenant un atelier bricolage.



A partir du vendredi 6 novembre 2015 et tous les vendredis soirs, à la salle « la Fourmilière », nous proposons aux enfants de 4 à 10 ans une activité ZUMBA (de 17h45 à 18h30) et pour les adultes du PILOXING (de 18h45 à 19h45), activités encadrées par une professionnelle.

L'ASL s'est dotée de tee-shirts de couleur bleue. Ils ont été sponsorisés par le Cabinet A Waechter de Fulleren, l'entreprise SV Bois d'Ueberstrass, le restaurant la Pomme d'or et l'entreprise MC Agencement, toutes deux de Strueth. Un grand merci à eux !

Dès le mois de septembre, un calendrier a été établi avec les différentes activités qui seront proposées chaque mois et durant les vacances scolaires aux enfants et aux parents.

Ces activités sont ouvertes à tous les enfants et parents à condition d'être à jour de sa carte de membre (5 euros par famille et pour un an) et quel que soit le village de résidence. Les inscriptions pourront se faire auprès de notre trésorière Marie-Andrée CARTIER en téléphonant au 06 37 89 71 80.

La date de notre assemblée générale a été fixée au 8 février 2016 à 20 heures à la Fourmilière de Fulleren.

***Tous les membres de l'ASL vous souhaitent  
une bonne et heureuse année***

DATE	ACTIVITE
Mercredi 6 janvier 2016	Confection de galettes
Vendredi 29 janvier 2016	Confection des beignets
Lundi 8 février 2016	Activité luge et crêpes
Vendredi 25 mars 2016	Chasse aux oeufs
Mardi 12 avril 2016	Activité poney et jeux
Vendredi 15 avril 2016	Sortie accrobranche
Mercredi 25 mai 2016	Bricolage Fête des mères
Mercredi 15 juin 2016	Bricolage Fête des pères



Mme Katia FREYBURGER – Présidente – 3 rue des Bergers – 68210 FULLEREN

## AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Nous voilà au seuil d'une nouvelle année 2016. Voici un petit récapitulatif des activités et rencontres de notre amicale des donneurs de sang.

Les manifestations les plus importantes sont les collectes de sang, le traditionnel déjeuner convivial, la vente des tulipes et celle des brioches. Chaque année, nous avons le privilège d'organiser la remise de diplômes et de médailles ainsi que d'un petit cadeau-souvenir à tous les donneurs de sang méritants de notre secteur. Ajoutons à cela l'Assemblée Générale, ainsi que trois ou quatre réunions de préparation ou de bilan.



En 2016, nous envisageons d'organiser avec l'EFS (Etablissement Français du Sang) quatre collectes de sang à la Fourmilière à Fulleren, salle mise gracieusement à disposition par la commune. Voici les dates à retenir :

Jour	Date	Lieu
Mardi	12 janvier	Fulleren
Lundi	4 avril	Fulleren
Vendredi	3 juin	Fulleren
Vendredi	26 août	Fulleren

Veillez également noter la date du dimanche 10 juillet 2016, jour de notre déjeuner convivial.

La vente de tulipes à cœur aura probablement lieu fin février ou début mars ; les profits sont destinés à l'IRHT de l'hôpital du Hasenrein de Mulhouse. La vente de brioches se fera sous réserve d'avoir suffisamment de bénévoles disponibles.

Quelques mots à présent du président à la tête de l'Amicale depuis 17 ans. Les plus anciens de nos membres vétérans se souviendront sûrement de l'organisation de kilbes sous chapiteau sur deux week-ends, ainsi que de bals de carnaval au restaurant « Durlingue ». La marche du muguet était un autre événement, qui avait lieu au mois de mai ; le temps n'était pas toujours idéal. J'ai pris la présidence après Jean, André et Guy en 1999. J'ai pris la relève jusqu'à ce jour. Au départ, il y avait une seule collecte par an ; cinq à six personnes se déplaçaient jusqu'à Mulhouse le dimanche matin. Nous sommes progressivement passés à 2, 3, puis enfin 4 collectes annuelles. Travailler au service des personnes malades qui ont besoin de sang a toujours été ma volonté.

En mon nom personnel et au nom de toute l'amicale des donneurs de sang, je vous souhaite une très bonne et heureuse année 2016.

Le président Henri Fuchs

## CLUB DES AINES RURAUX - LES JOYEUX DE LA LARGUE

L'Année 2015 s'achève dans quelques jours pour laisser la place à 2016.

Il y a un dicton qui dit « Plus on vieillit, plus vite passent les années ». On s'en rend compte dans les rangs de nos seniors, les Joyeux de la Largue : les membres prennent de l'âge, les ennuis de santé empêchent certains de nous suivre, nos rangs diminuent ; les générations de la soixantaine et plus ne se sentent plus trop attirées par une association qui pourtant fait vivre le village : c'est vraiment très dommage ! En quatre ans, notre association a perdu une dizaine de membres.

Nous avons une pensée pour nos membres décédés. Cinq personnes nous ont quittés pour cause de maladie, et n'ont pas été remplacées. Il faut quand même signaler que les quatre villages de notre paroisse sont représentés dans notre association. Un couple a eu la joie de fêter ses Noces de Diamant pour 60 ans de mariage. Toutes nos félicitations à ce couple de St - Ulrich.

Rappelons que le Club du 3ème Âge « Les Joyeux de la Largue » a été créé le 11 Mai 1977 (ce qui fait 38 ans !) par quelques membres de nos quatre communes. Depuis, nous avons changé à plusieurs reprises de Président. Le 18 Janvier 2010, lors de notre assemblée

générale extraordinaire, nos membres ont voté à l'unanimité pour changer la dénomination du Club, qui est donc devenu : « Aînés Ruraux-Les Joyeux de la Largue ».

Les activités au sein de l'association sont toujours aussi nombreuses.

- les séances de jeux de cartes, le loto
- les sorties au Domaine du Doppelsburg Georges Allimann Zwiller à Hirsingue
- la Semaine bleue qui est organisée par le Coderpa (Comité départemental des retraités et personnes Agées)
- les repas dans un Restaurant de la région, un buffet froid en salle livré par un traiteur, une friture de carpes et pour terminer, notre repas de Noël à la fin de l'Année.

Nous ne faisons plus d'excursions par manque de participants.

René Morgen, notre Président, le Comité, ainsi que tous les membres de l'Association remercient M. le Maire et ses Conseillers(ères) pour la subvention pour l'année 2015, mais également pour la mise à disposition de la salle la Fourmilière, bien utile pour nos différentes rencontres.

Les Joyeux de la Largue vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2016.

Le Comité



## ASSOCIATION SAINT-MICHEL

Suite au décès de notre président Gérard KLEIBER survenu le 12 octobre 2014, nous avons modifié les statuts de notre association et constitué un collège de direction composé de 7 membres, à savoir : la vice-présidente, Bernadette Volanti, le trésorier, Marcel Siess, la secrétaire Cathy Schwob et les 4 assesseurs Joseph Altenbach, Morand Scherrer, Daniel Schorr et Michel Specker.

Nous allons bientôt tourner la dernière page du calendrier 2015 et c'est le moment de faire le bilan des activités de l'année.

Le 11 janvier, lors du repas des aînés dans la salle de la Fourmilière, l'association a invité le groupe vocal « Turbulence ». 35 personnes ont interprété des chansons d'hier et d'aujourd'hui, de Brassens à Zaz en passant par Sardou et Claude François. Joseph Berger a également contribué bénévolement à l'animation de cet après-midi en jouant tantôt au clavier, tantôt à l'accordéon, des marches, des valses mais également du rock et fait tourner des couples sur la piste de danse.

Le samedi 21 mars, membres et bénévoles se sont retrouvés dans un premier temps au Cristal Bowling de Wittelsheim et après l'effort, le réconfort autour d'un repas dans la salle.

Le 09 mai dernier, lors de la première Journée Citoyenne, plusieurs membres de l'association ont participé aux différents ateliers. Ce fut une journée enrichissante et conviviale.

Notre désormais traditionnel tournoi de pétanque s'est déroulé le dimanche 30 août sous un soleil de plomb. C'est dans une ambiance conviviale et détendue qu'une quarantaine de joueurs se sont

retrouvés. Tout au long de cette journée, il a flotté comme un air de vacances au bout de la rue de Hirtzbach : boules, cochonnet, short, lunettes de soleil, barbecue et boissons fraîches.

Changement de température pour notre 34ème marché aux puces. Le dimanche 11 octobre a marqué cette année la fin de l'été indien. Mais la fraîcheur automnale et la brume persistante n'ont pas arrêté les exposants et les chineurs et c'est dès 5 heures du matin qu'ils ont envahi notre village. Un chiffre : 1,5 km de rues occupées par des stands.



Et comme les années précédentes, c'est une soixantaine de personnes, membres de l'association, bénévoles, sapeurs-pompiers qui de 5h à 19h ont géré efficacement les différentes guinguettes ainsi que la circulation.

Nous tenons également à remercier tous les habitants du village qui le jour du marché aux puces mettent à la disposition des exposants une cour, un jardin ou un pré.

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé pour 2016.

La secrétaire de l'ASM, Cathy Schwob

## HISTOIRE DE CLOCHES

La chapelle Saint-Michel a de nouveaux vitraux. C'est l'occasion de se pencher sur cet élément important du patrimoine de notre village. Dans les archives communales, les documents les plus nombreux la concernant sont ceux qui ont trait à l'installation des cloches.

Un « traité »manuscrit signé le 21 avril 1863 par le Maire de l'époque Jean STEMMELIN et les « Les frères Bender », fondateurs à Thann, établit les conditions de réalisation et de vente d'une cloche. Il y est stipulé que cette dernière devra peser 80 kg, qu'elle sera fabriquée à partir de la vieille cloche fêlée, et qu'elle devra produire « un son clair et agréable ». Le montant total à payer pour la commune est de 188,20 francs (refonte de la vieille cloche : 89,80 francs ; métal ajouté : 94 francs ; battant : 4,40 francs, courroie du battant : 4 francs).

En 1925, suite à l'usure de son anneau de fixation, le battant d'une cloche se détache. Le forgeron essaie une réparation de fortune, mais le résultat n'est pas du tout à la hauteur. La commune passe alors commande d'une autre cloche à la fonderie « Causard » de Colmar. Pour la

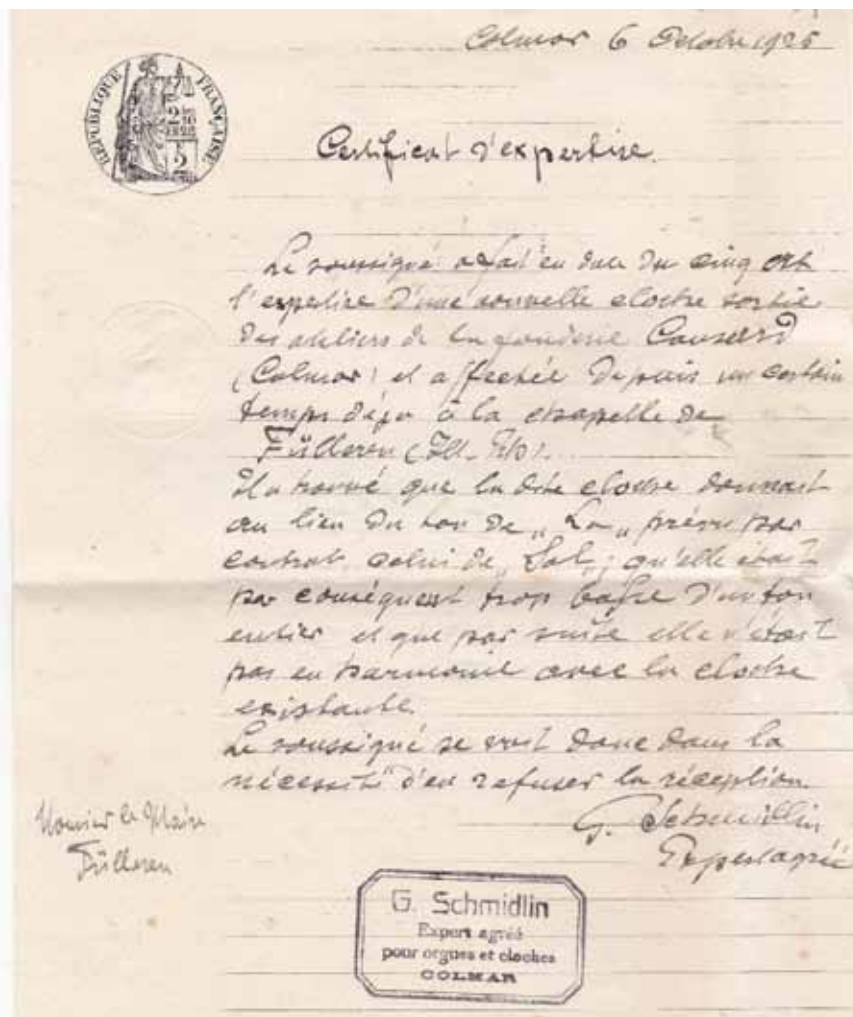
financer, elle décide une coupe de bois extraordinaire. La cloche est inaugurée de manière très solennelle par toute la communauté villageoise. (voir photos). Louise Kogler en est la marraine, et Joseph Mieschberger le parrain. C'est l'allégresse générale : chacun a revêtu ses plus beaux vêtements, le banquet est prêt, les officiels présents... Mais avant la cérémonie, l'un des prêtres est pris d'un doute : la cloche ne lui semble pas sonner juste. Pour ne pas gâcher la fête, il ne partage pas ses craintes avant le lendemain. Suivent alors plusieurs échanges de courriers conservés dans nos archives entre la commune et la fonderie « Causard ». On fait appel à M. Georges Schmidlin, organiste à la collégiale de Colmar et « expert officiel pour orgues et cloches ». Son certificat d'expertise (page suivante) stipule que la cloche sonne « SOL » au lieu de sonner « LA » comme convenu dans le contrat. Il ordonne donc la refonte de la cloche. Le 25 janvier 1926, la commune est prévenue de l'arrivée d'une nouvelle cloche pesant 76kg. Cette fois, l'expert en vérifie la justesse avant l'expédition ! Cette cloche est baptisée à la sauvette dans le chœur de la chapelle, un dimanche en fin de matinée...



*1925 -Baptême d'une cloche de la chapelle, qui s'avérera sonner faux-  
Le parrain et la marraine sont assis dans des fauteuils à côté d'un des prêtres.*



1925- Toute la communauté est présente pour la bénédiction de la cloche



Certificat d'expertise attestant que la cloche baptisée ne sonne pas juste et n'est pas en harmonie avec sa grande sœur

**Sources :**

Archives de la commune de Fulleren et Une petite poignée de bonheur, René RIEFLIN

Un grand « Merci » à Astrid Hoffstetter pour la mise à disposition des photographies.

## REHABILITONS LE LIERRE

Le lierre n'est pas une espèce menacée : très commun, on le rencontre partout. En proie à une mauvaise réputation il est victime de nombreux arrachages. Alors pourquoi le réhabiliter ?



Le lierre (*Hedera helix*) est, en Europe, l'unique porte-parole de la famille des araliacées, presque exclusivement tropicale. Affublée d'une variété de noms (lierre des poètes, herbe de Saint Jean, rampe des bois...), la liane verte, même en hiver, est étymologiquement celle « qui s'attache et qui s'enroule ».

### Ni arbre ni arbuste

Le lierre est considéré comme un arbrisseau ligneux dont les tiges sarmenteuses sont tour à tour rampantes ou grimpantes : lorsqu'il se développe au sol, il s'étale à l'horizontale et peut former des tapis denses ; à l'inverse, en présence d'un support, il adopte une attitude verticale à la recherche de lumière grâce à

une multitude de crampons qui lui permettent de s'accrocher.

### Un feuillage persistant vernissé

Les feuilles luisantes et alternes du lierre sont coriaces et d'un vert foncé élégant. Leur forme est variable : triangulaires et divisées en 3 à 5 lobes sur les rameaux stériles à l'ombre, les feuilles deviennent plus grandes, ovales et entières lorsqu'elles poussent au soleil sur les rameaux florifères : elles prennent alors l'apparence

#### *Un dortoir apprécié*

*Outre sa fonction nourricière, le lierre offre une solution de refuge à une faune abondante. De nombreux oiseaux y dissimulent leur nichée, comme la grive ou le rouge-gorge qui trouvent dans son feuillage toujours vert, un abri de choix, notamment dans le cas d'une nidification précoce. D'autres, ont recours à son couvert végétal pour y passer la nuit : c'est le cas du moineau et du verdier. Les rapaces nocturnes, quant à eux, tels la hulotte et le moyen-duc, s'en servent volontiers comme reposoir diurne. Les petits mammifères et les insectes ne sont pas en reste : eux également trouvent dans le lierre une réponse généreuse à la recherche d'un accueil protecteur.*

des feuilles de poirier. Pourvoyeur de gîte et de couvert à une faune abondante, le lierre a un rôle écologique indéniable.

### Accusé de mille maux

On continue pourtant à le considérer comme un nuisible et on a encore trop facilement tendance à le couper. S'il est



compréhensible que l'on veuille préserver une façade neuve, on peut tranquillement le laisser coloniser d'anciens hangars, de vieux murs ou des parois sans intérêt.

C'est lorsqu'il lance ses rameaux sur les troncs des arbres que cela déplaît encore trop souvent. Pourtant le lierre n'est pas un parasite car il ne prélève pas de nutriments sur l'arbre, dont la seule fonction est de lui servir de support : le lierre est lui-même enraciné dans le sol. Malgré cela, de nombreux exploitants forestiers persistent à le sectionner sous le prétexte que ses parures gênent la pousse de l'arbre et occultent les bourgeons de la lumière.



### Une concurrence bénéfique

Dans une logique autre que celle du rendement, on peut s'interroger si, à l'inverse de ce que l'on croit, l'arbre ne tire pas avantage de la présence du lierre. Le rideau de feuilles persistantes n'agirait-il pas comme une couverture protectrice, tant contre les frimas de l'hiver que contre la chaleur de l'été ? A la conquête de la lumière, l'un et l'autre, la pousse du lierre ne stimulerait-elle pas celle de l'arbre ? La sélection naturelle permettrait alors au lierre de prendre le dessus lorsque l'arbre est malade, ce qui n'est jamais le cas sur des individus en bonne santé et que cela n'empêche pas de devenir centenaires.

Le lierre ne mérite pas le sort qu'on lui réserve trop souvent : en favorisant sa présence, cela produira un impact concret et positif sur la biodiversité.

### *Des fruits hors-saison*

*C'est au sortir de l'hiver, que sont visibles les baies du lierre dont le mûrissement est en cours. D'abord vertes, elles bleuissent, prennent une teinte violet sombre et deviennent quasiment noires poudrées de pruine blanchâtre. Les fruits globuleux (6 à 8 mm) poussent en grappes tentatrices.*



*A l'observation attentive, chaque bille charnue semble comme coiffée d'un petit couvercle. Plutôt coriaces, les baies sont fortement toxiques pour l'homme, mais représentent une manne précieuse pour de nombreux oiseaux en proie avec la disette hivernale. Ainsi, elles sont très appréciées du merle, de la grive, du pigeon-ramier et de l'étourneau. La fauvette à tête noire, précocement de retour de migration, profite également de cette fructification décalée dans le temps et y recourt goulument en guise de remplacement d'insectes encore trop rares. Assurément, le banquet hivernal qu'offre le lierre aux frugivores ailés est un atout de choix pour subsister à la mauvaise saison.*

José Scherrer

## JEU « OUVREZ L'ŒIL »

Voici déjà la 4ème édition de notre jeu. Comme d'habitude, nous vous proposons de localiser les endroits où ont été prises les photographies de la dernière page. Il vous faudra ensuite noter sur ce bulletin ou sur papier libre l'adresse précise (rue et numéro), puis le déposer en mairie (boîte aux lettres ou secrétariat) avant le 20 février 2016. Les bulletins peuvent être rendus même s'il vous manque des réponses. Lors de l'après-midi « projection » du

28 février 2016 aura lieu, parmi les bonnes réponses, le tirage au sort qui désignera le gagnant d'un panier garni. Le nom du gagnant ainsi que les bonnes réponses seront visibles sur notre site internet ([www.fulleren.net](http://www.fulleren.net)) à partir du mois de mars 2016. Attention : un seul bulletin de jeu par foyer.

Bonne chance et ... ouvrez l'œil !

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Téléphone :** .....

Numéro de la photo	Numéro et rue
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	

## PERMIS DE CONSTRUIRE

BUCHLER Jean-Louis, 8 rue Hohlenweg : Abri à voitures, réalisation d'une couverture et d'une avancée de toit

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

### CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Pour l'obtention de la carte nationale d'identité, vous devez fournir :

- 2 photographies récentes, réalisées par un photographe agréé (les photomaton ne sont plus acceptés)
- un justificatif de domicile (facture EDF ou de téléphone)
- l'ancienne carte d'identité (au cas où l'ancienne carte n'est pas présentée, il faut fournir un timbre fiscal de 25€)

La présence du demandeur est indispensable : il doit apposer ses empreintes digitales.

### PASSEPORT

Pour l'obtention d'un passeport biométrique, vous devrez vous rendre dans l'une des 2000 mairies équipées de stations d'enregistrement permettant d'effectuer les formalités nécessaires. Les mairies les plus proches de Fulleren sont celles de **Dannemarie** ou **Altkirch**.

### LISTE ELECTORALE

Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales. Pour les nouveaux habitants, il n'y a pas d'inscription automatique : c'est un acte volontaire. L'inscription sur la liste électorale doit être demandée à la mairie. Cette opération doit être effectuée avant Noël pour pouvoir participer aux scrutins de l'année suivante.

## ETAT CIVIL

### Naissances

CLORY Mila de CLORY Sébastien et BELTZUNG Santana, née le 14 septembre 2015 à ALTKIRCH

### Mariages

HEMOND Catherine et KEMPF Bruno Paul Bernard le 31 janvier 2015

### Décès

SCHORR épouse ZIMMERMANN Marie le 11 avril 2015 à Dannemarie  
MIESCHBERGER Bernard Paul le 25 juillet 2015 à Mulhouse

## Les anniversaires 2016

### • 94 ans

Jeanne BELLI née le 14.09.1922

### • 93 ans

Thérèse WINNINGER née le 18.02.1923

### • 92 ans

Berthe SCHORR née le 03.03.1924

Odile GREDY née le 28.07.1924

### • 89 ans

Louis WIEDER né le 24.01.1927

### • 88 ans

Denise WEYGAND née le 15.06.1928

Christiane HATTENBERGER née le 12.11.1928

### • 86 ans

Hilda GNAEDIG née le 09.05.1930

Marie-Rose WERTH née le 16.05.1930

Roger BOHRER né le 16.07.1930

Marthe KOHLER née le 30.07.1930

### • 85 ans

Raymond MATZ, né le 28.03.1931

Monique WIEDER, née le 22.05.1931

Marie-Rose RIEFLIN, née le 15.08.1931

Suzanne JAECKER, née le 25.10.1931

### • 84 ans

Denise MATZ, née le 09 04 1932

Paul KOEGLER, né le 02 06 1932

### • 83 ans

Yvonne KLEINDIENST, née le 01 09 1933

### • 82 ans

Marie-Louise DIETSCH, née le 11 03 1934

Jean-Pierre SCHERRER, né le 07 07 1934

### • 81 ans

Joseph SCHIRMER, né le 10 03 1935

Monique KELLER, née le 25 11 1935

### • 80 ans

Marie-Thérèse SCHWARZENTRUBER, née le 6 01 1936

André SCHORR, né le 19 juin 1936

Marie-Thérèse FINCK, née le 13 08 1936



Jeanne Belli et Mila Clory, notre doyenne et la dernière arrivée, toutes deux nées un 14 septembre. Elles ont seulement 93 années d'écart !

# JEU « OUVREZ L'ŒIL » 2015

